



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Val de Sully Séance du 14 mars 2017

Le mardi quatorze mars deux mil dix-sept, à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Sully s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil communautaire au siège de la Communauté de communes à Bonnée, sous la présidence de Madame Nicole LEPELTIER, Présidente.

DATE DE CONVOCATION	
7 mars 2017	
DATE D'AFFICHAGE	
7 mars 2017	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	44
Présents	33
Votants	43
DÉLIBÉRATION 2017 – 71	
Choix du SCoT de rattachement de la communauté de communes	

Présents (33) : Messieurs Michel AUGER, Luc LUTTON, Marc NALATO, Madame Nadine MICHEL, Monsieur Luc LEFEBVRE, Madame Danielle GRESSETTE, Messieurs Olivier ROQUETTE, Alain MOTTAIS, Madame Madeleine FRANCHINA, Messieurs Serge MERCADIÉ, Patrick BERTHON, Madame Nicole BRAGUE, Messieurs Christian COLAS, Gilles LEPELTIER, Madame Sandrine CORNET, Messieurs Michel RIGAUX, Aymeric SERGENT, Messieurs, Gilles BURGEVIN, Messieurs Jean Claude ASSELIN, Jean Claude BADAIRE, Patrick FOULON, Madame Yvette BOUCHARD, Mesdames Geneviève BAUDE, Jeannette LEVEILLÉ, Messieurs Dominique DAIMAY, André KUYPERS, Jean Claude LOPEZ, Madame Armelle LEFAUCHEUX, Monsieur Guy ROUSSE-LACORDAIRE, René HODEAU, Mesdames Lucette BENOIST, Nicole LEPELTIER et Sarah RICHARD formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs (10) : Gérard BOUDIER à André KUYPERS, Françoise LAMBERT à Luc LEFEBVRE, Philippe THUILLIER à Patrick BERTHON, Olivier JORIOT à Nicole BRAGUE, Hubert FOURNIER à Sandrine CORNET, Christelle GONDROY à Michel RIGAUX, Sylvie IMBERT-QUEYROI à Aymeric SERGENT, Jean Pierre AUGER à Michel AUGER, Jean Luc RIGLET à Geneviève BAUDE, Patrick HELAINE à Dominique DAIMAY.

Excusée (1) : Fabienne ROLLION

Secrétaire de séance : Gilles BURGEVIN

Le nouveau périmètre de la Communauté de communes du Val de Sully, nécessite une évolution des périmètres du SCoT en application des règles figurant aux articles L143-2 et L143-13 du Code de l'Urbanisme.

La Communauté de communes étant localisée d'une part sur le périmètre du SCoT du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, et d'autre part sur le périmètre du SCoT du pays Sologne Val Sud, le conseil communautaire doit se prononcer.

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Considérant que la Loi pour l'Egalité et la Citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 dispose que les intercommunalités fusionnées au 1^{er} janvier 2017, sont, au terme d'un délai de trois mois, membre de plein droit de l'établissement public qui porte le SCoT sur le territoire duquel est comprise la majeure partie de sa population ;

Considérant que l'organe délibérant de l'EPCI issue de la fusion peut, dans ce délai, soit jusqu'au 31 mars 2017, se prononcer contre son appartenance à cet établissement public et faire le choix du rattachement à un SCoT d'un autre établissement public ;

Vu l'exposé de Madame la vice – présidente déléguée ;

Les Conseillers Communautaires, après en avoir délibéré,

DÉCIDENT :

- D'approuver le rattachement de la Communauté de communes du Val de Sully au Schéma de Cohérence Territorial porté par le Syndicat du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire.

POUR	43
CONTRE	-
ABSTENTION	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La Présidente,
Nicole LEPELTIER



Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

Acte à classer			
2017DEL71			
1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé
Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-20T11-08-32.00 (MIZ05144244)			
Identifiant unique de l'acte : 045-200070100-20170314-2017DEL71-DE (Voir l'accusé de réception associé)			
Objet de l'acte : Choix du SCOt de rattachement de la Communauté de Communes du Val de Sully			
Date de décision : 14/03/2017			
Nature de l'acte : Délibération			
Matière de l'acte : 2. Urbanisme 2.1. Documents d urbanisme 2.1.1. Schémas : 2.1.1.1. de COhérence Territoriale.			
Acte : <u>DEL71.PDF</u>			
Classer			
Annuler			
Préparé	Date 20/03/17 à 11:08		Par <u>GUERANDELLE SYLVIE</u>
Transmis	Date 20/03/17 à 11:08		Par <u>GUERANDELLE SYLVIE</u>
Accusé de réception	Date 20/03/17 à 11:24		



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :
Choix du SCOt de rattachement de la Communauté de Communes du Val de Sully

Date de transmission de l'acte : 20/03/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 20/03/2017

Numéro de l'acte : 2017DEL71 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 045-200070100-20170314-2017DEL71-DE

Date de décision : 14/03/2017

Acte transmis par : Sylvie GUERANDELLE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme
2.1.1. Schémas :
2.1.1.1. de COhérence Territoriale.